

Conseil municipal Séance du 14 février 2019

N° 19/09 : VŒU CONCERNANT LE REFUS D'UN PROJET D'ACCUEIL D'UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE (SAS) EN LA COMMUNE DE VALENTON

Mardi 29 janvier dernier, le Préfet de Val-de-Marne a annoncé que le territoire de Valenton pourrait accueillir un centre de détenus en fin de peine, nouveau dispositif de réinsertion appelé « Structure d'Accompagnement à la Sortie » (SAS).

14 équipements SAS seraient prévus à l'échelon national, de 90 à 180 places en encellulement individuel de personnes ayant des peines d'emprisonnement obligatoirement inférieures à deux ans. Censés bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la réinsertion, ces détenus volontaires seraient aux antipodes des descriptions effrayantes qui ont été volontairement utilisées, ces derniers mois, pour créer un climat de peur, de répulsion, voire de xénophobie propice à toutes les manipulations politiciennes.

Jamais, la Ville de Valenton et l'immense majorité de sa population ne mangeront de ce pain-là.

En revanche, le Conseil municipal de Valenton s'oppose fermement à cette installation envisagée, pour des motifs, annoncés dès le 5 avril 2018, lors d'une délibération se prononçant contre le projet d'une SAS en la commune de Limeil-Brévannes.

Pas un mot n'est à retirer de cette position responsable et constructive.

Cette délibération fustigeait « le risque de voir saborder une réponse novatrice de transports urbains » : le téléphérique dit Câble A - Téléval. L'éloignement de l'hypothèse d'une Structure d'Accompagnement à la Sortie sur le terrain envisagé de Limeil-Brévannes est donc un soulagement.

Cette délibération fustigeait également « le réel risque de voir compromettre nos efforts d'un développement économique pérennisé ». Même si ce centre de détenus prendrait la place de l'actuelle aire d'accueil des gens du voyage, située à la frontière de la ville de Crosne, il n'est certainement pas de nature à corriger les inégalités sociales et spatiales de notre territoire.

Et c'est bien de cet enjeu essentiel dont il est question.

Le Conseil municipal affirmait, le 5 avril 2018 : « Nous connaissons bien à Valenton, ce que veut dire être ciblé systématiquement pour l'accueil d'équipements supra-communaux. Ces derniers représentent 30% environ de l'espace communal et sont loin de représenter des atouts dynamiques à notre développement de ville, y compris en termes d'emplois », et de poursuivre : « Nous avons démontré notre attachement à l'intérêt général que bien d'autres communes déconsidèrent. »

Ces raisons sont indiscutables et reconnues comme telles. Cela rend d'autant plus insupportable le fait que le ministère de la Justice et quelques élus nationaux, aient œuvré ensemble, sans concertation avec notre commune, pour l'hypothèse de faire atterrir dans notre ville un centre de détenus, refusé massivement par les villes de Limeil-Brévannes et de Choisy-le-Roi.

Le Conseil municipal réaffirme son exaspération que Valenton soit considérée comme une ville de moins que rien, que les Valentonnais soient considérés comme des citoyens de bas étage !

N'existe-t-il aucun autre foncier de l'Etat, en Ile-de-France, compte tenu de l'emprise pénitentiaire importante dans notre département, en mesure d'accueillir cette structure dont nous avons salué son intérêt général et d'insertion ? Que les équipements d'intérêt général soient équitablement répartis et accueillis ! Valenton a largement pris sa part de solidarité nationale.

Que ceux qui ne pensent qu'une chose : « Pas de ça chez nous » prennent leur part de solidarité nationale et qu'à contrario, pour être une ville autant respectée que d'autres, Valenton soit soutenue dans toutes ses actions de revitalisation urbaine, économique, sociale, éducative, culturelle, d'environnement.

Qu'elle soit soutenue sans rechercher à lui nuire dans sa détermination « à sourire à tous les valentonnais ». Cet objectif se réalise pas à pas et la dynamique de notre ville est de plus en plus saluée, notamment par les développeurs économiques et pour ses projets humains et fraternels.

Pourquoi ne pas choisir plutôt Valenton pour accueillir un nouveau commissariat en lieu et place de celui vétuste et dépassé situé à Villeneuve-Saint-Georges ? Pourquoi ne pas choisir Valenton pour des équipements d'excellence en termes de formation, de recherche, d'éducation, de culture, de santé... ?

Dans les mois qui viennent, quasiment à la seule force de nos courages et de nos mobilisations, vont voir le jour dans notre ville une maison médicale, un nouveau collège intercommunal, un nouveau gymnase, un parc naturel Jacques-Duclos qui fait déjà notre fierté, de nouvelles entreprises et leurs emplois, de nouveaux logements et des ensembles rénovés, des aires de jeux, une mosquée et des projets pour dynamiser et mieux vivre nos quartiers Joliot Curie, la Lutèce et le Centre-ville...

L'Etat aurait mieux à faire à nous soutenir sur ces actions indispensables aux Valentonnais que de perpétuer cette conception obsolète et mortifère d'une ville servante.

Le Conseil municipal, dans la continuité de ses décisions, va faire face et surtout faire respecter la dignité de notre ville et de ses habitants, devant ce déni de notre droit à l'égalité de notre territoire.

A cet effet, il soutient le maire de Valenton dans toutes ses démarches.

En conséquence,

Le Conseil municipal de Valenton,

Se prononce contre le projet de construction d'une Structure d'Accompagnement à la Sortie, envisagé sur le territoire de la commune.

Réaffirme sans ambiguïté, que ce sont la parole et la décision de tous les Valentonnais qui compteront.

Vœu adopté à la majorité. (26 pour. Monsieur Claude LESEUR, Madame Cécile SPANO, Madame Fatma BOUHASSOUNE, Madame Hasana SADIKI et Monsieur Maurice TARCY par procuration ne prennent pas part au vote).